

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 28/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

Date de réunion : 05/06/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Le 05 JUIN 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, Mme HAMEL Manuella HAMEL, M. GAHERY Jérôme, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoints, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, Mme GERY Camille, M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, Mme LEFRANC Elisabeth, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. RENAULT Joël et Mme LEPROVOST Séverine, Les Conseillers

Absents excusés : Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU et M. SALLES Daniel

Pouvoirs : Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à François MESTRES, M. SALLES Daniel donne pouvoir à M. DESMASURES Jean-Claude, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU donne pouvoir à Bernard LEMOUSSU

Secrétaire de séance : Mme Séverine HEUZE.

Vote pour la saison 2025 – 2026 des chèques sport, culture et loisirs

Les chèques sport, culture et loisirs représentent une subvention aux familles de la commune qui n'a pas été intégrée au tableau des subventions aux associations votées lors de la réunion du Conseil le 10 avril dernier. Il convient donc aujourd'hui de proposer au conseil de voter le montant de la subvention attribuée aux chèques sport, culture et loisirs.

Les chéquiers sont composés de 10 chèques de 3€ chacun à utiliser chez les partenaires de l'opération, ces chéquiers sont proposés dans l'ensemble des communes de l'ancien canton. Les familles payent 3€ chaque chéquier à utiliser entre le 1er septembre 2025 et le 31 août 2026 de l'année suivante. Les communes reversent ensuite annuellement à Sourdeval le montant correspondant aux chèques dépensés par « leurs » familles.

Au titre de l'année 2024/2025 il a été budgété 7 000€ de chèques loisirs à remettre aux familles. Le bilan financier au 27 mai 2025 fait apparaître l'état de consommation suivant :

Montant payés aux partenaires	3 762,00€
Nombre de chéquiers loisirs vendus	198
Nb de chèques utilisés au 27 mai 2025	1 254*
Participation des parents (3€ par chéquiers)	594,00 €
Reversement des communes partenaires	En fin de saison

* reste potentiellement 726 chèques à utiliser, soit 2 178€

Pour la prochaine saison 2025 / 2026 des chèques sport, culture et loisirs, il est proposé au Conseil de valider une enveloppe budgétaire de 6 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour la budgétisation de 6000€ de chèques sport, culture et loisirs.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 05 JUIN 2025.

